



COMITÉ NATIONAL DE PROMOTION DES ÉCHECS SÉNÉGAL

CHAMPIONNATS DU SÉNÉGAL INDIVIDUELS DES ÉCHECS

Règlement général

Édition du 20 novembre 2020 - FINALE

1. Organisation Générale

Les Championnats du Sénégal Individuels de Jeux d'échecs sont des compétitions organisées par le Comité national de promotion des Échecs (CNPE).

Le Président du CNPE désigne une Commission en charge de l'organisation de ces compétitions.

Le CNPE peut déléguer l'organisation de ces compétitions à un club ou toute autre association enregistrée auprès des Services préfectoraux, selon les modalités prévues dans un cahier des charges à élaborer.

1.1. Dates et lieu

Le **Championnat Open du Sénégal 2020** aura lieu du **4 au 6 décembre 2020**.

Le **Championnat National du Sénégal 2020** aura lieu du **26 au 30 décembre 2020**.

Ces dates sont susceptibles de modifications sans préavis pour tenir compte, notamment, de l'évolution de la pandémie de la COVID-19 ou d'autres événements.

Les deux événements se dérouleront à la Salle d'études du **Cours Sainte-Marie de Hann**, Route des Pères Maristes, à Dakar.



COMITÉ NATIONAL DE PROMOTION DES ÉCHECS SÉNÉGAL

1.2. Conditions de participation

Le Championnat Open du Sénégal est ouvert à :

- Tous les joueurs sénégalais détenteurs d'une licence du CNPE et aux joueurs étrangers résidant au Sénégal depuis au moins deux ans et détenteurs d'une licence du CNPE.

Le Championnat National du Sénégal est ouvert à :

- Tous les joueurs de nationalité sénégalaise et sélectionnables en Équipe du Sénégal.

1.3. Titres

Le Championnat Open du Sénégal permet de décerner le titre de Champion Open du Sénégal.

Le Championnat National du Sénégal permet de décerner le titre de Champion National du Sénégal.

Le Championnat National du Sénégal détermine, dans l'ordre établi du classement final, la représentation du Sénégal aux différentes compétitions internationales : Olympiades de la FIDE, Championnat d'Afrique individuel, Championnat de la Zone 4.2, Rencontres internationales des échecs francophones, etc.

1.4. Droits et obligation des joueurs

Tous les droits et obligations des joueurs applicables à cette compétition sont précisés dans le règlement intérieur des tournois et le règlement officiel de la Fédération internationale des Échecs (FIDE).



COMITÉ NATIONAL DE PROMOTION DES ÉCHECS SÉNÉGAL

2. Organisation Technique

2.1. Répartition et Structure

Les participants et participantes sont répartis indifféremment dans le Championnat Open du Sénégal. Le classement final tiendra compte, selon les modalités définies aux points 1.2 et 1.3, des catégories suivantes :

- Catégorie Open
- Catégorie Féminine
- Catégorie Junior (- 20 ans)

Les participants et participantes sont répartis indifféremment dans le Championnat National du Sénégal. Le classement final tiendra compte, selon les modalités définies aux points 1.2 et 1.3, des catégories suivantes :

- Catégorie Nationale
- Catégorie Féminine
- Catégorie Junior (- 20 ans)

2.2. Formule

Le classement du Championnat Open du Sénégal détermine la qualification au Championnat National selon les modalités définies aux points 1.2 et 1.3.

a. Championnat Open du Sénégal

Tous les joueurs respectant les conditions mentionnées au point 1.2 peuvent s'inscrire au tournoi qualificatif pour un maximum de **40 joueurs**. Toutefois, en cas de surplus des demandes



COMITÉ NATIONAL DE PROMOTION DES ÉCHECS SÉNÉGAL

d'inscription, des arbitrages se feront en fonction des conditions supplémentaires suivantes, dans l'ordre :

- classement Élo FIDE ;
- classement Élo national (dernière version publiée sur le site www.fesec.org) ;
- représentation régionale ;
- ordre d'inscription.

b. Championnat National du Sénégal

À l'issue du Championnat Open du Sénégal, les 10 (dix) premiers joueurs sénégalais et sélectionnables en Équipe du Sénégal disputent le Championnat National du Sénégal.

2.3. Déroulement des tournois

Formule et cadence

Le Championnat Open du Sénégal se joue au système suisse en 7 (sept) rondes. Les parties se jouent à la cadence d'1h KO.

Le Championnat National du Sénégal se joue au système toutes rondes en 9 (neuf) rondes. Les parties se jouent à la cadence Fischer : 40 coups en 1h 30, puis 30 minutes pour finir la partie, avec ajout de 30 secondes par coup durant toute la partie.

Les appariements se feront à l'aide du logiciel Swiss Manager.



COMITÉ NATIONAL DE PROMOTION DES ÉCHECS SÉNÉGAL

2.4. Règles de jeu

Les règles du jeu de la FIDE en vigueur à la date des Championnats sont applicables à l'ensemble des tournois. Un règlement intérieur, spécifique à chaque tournoi, précisera la portée de ces règles.

2.5. Homologation

Toutes les parties jouées sont comptabilisées pour le classement Élo national et, le cas échéant, pour l'Élo FIDE. Le Championnat Open ainsi que le Championnat National feront l'objet d'une demande d'homologation auprès de la FIDE.

Les résultats et appariements seront publiés sur le site www.chess-results.com

2.6. Classements

Les classements sont établis au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nul 1/2 point, perte 0 point.

Les joueurs ex æquo sont départagés selon les systèmes Buchholz Total, Sonneborn-Berger et performance Élo (moyenne Élo des adversaires).

2.7. Droits d'engagement

Le montant des droits d'engagement est fixé par le CNPE. Pour l'année 2020, ce montant est fixé à **5000 FCFA**. Les joueurs appartenant à la catégorie Junior (-20 ans) bénéficient du demi-tarif. En cas de forfait, la somme versée n'est pas remboursée.



COMITÉ NATIONAL DE PROMOTION DES ÉCHECS SÉNÉGAL

2.8. Prix en espèces

En cas d'égalité de points au classement général, les prix sont partagés selon le système Hort. Pour en savoir plus sur le système Hort : <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/260.pdf>

La liste des prix, s'il y a lieu, est affichée avant le début de chacun des deux Championnats.

Les prix sont attribués sur place.

3. Direction, arbitrage

3.1. Direction des tournois

Le président du Comité d'organisation est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition.

3.2. Arbitrage

L'arbitre principal désigné par le CNPE est Mactar Sokhna. Il sera assisté des arbitres adjoints Pape Samba Thiam (en présentiel) et Mario Kpan (à distance).

3.3. Règlement intérieur

L'arbitre principal établit, en accord avec le président du Comité d'organisation, un règlement intérieur des tournois qui est communiqué aux joueurs avant la 1^{ère} ronde. Ce règlement doit notamment préciser l'horaire et la durée des séances de jeu.



COMITÉ NATIONAL DE PROMOTION DES ÉCHECS SÉNÉGAL

3.4. Forfaits

En cas de forfait injustifié en cours de tournoi, il est fait application de sanctions dont le CNPE se réserve le droit de définir les modalités.

3.5. Jury d'appel

Le Jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques. L'arbitre principal constitue en début de tournoi le Jury d'appel composé :

- du président du Comité d'organisation ;
- de deux joueurs licenciés du CNPE, participant ou non aux Championnats ;
- d'un membre du Comité directeur du CNPE ;
- de l'arbitre principal et de tout autre arbitre désigné par lui.

Pour présenter un appel au Jury, il faut :

- en informer l'arbitre au moment de l'incident ;
- continuer la partie en appliquant ses directives ;
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès du président du Jury d'appel.

Les décisions du Jury seront rendues sur place avant le début de la ronde suivante.

Les décisions de ce Jury sont sans appel.